



## Règlement de consultation

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PUPITRE DE COMMANDE  
SUR L'ELEVATEUR A BATEAUX DE CMU 300 TONNES DU  
PORT DE PECHE D'HENDAYE**

**Lot n°1 : Remplacement du pupitre**

---

**Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 23 Aout à 17h00**

**Ville d'Hendaye**  
Place de la République  
BP 60150  
64701 HENDAYE

# SOMMAIRE

<b>1. OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
1.1 OBJET DE LA PROCÉDURE .....	3
1.2 OBJET DES FOURNITURES .....	3
1.3 LIEU DE RÉALISATION DE LA PRESTATION .....	3
1.4 DIVISIONS EN LOTS ET EN TRANCHES .....	3
1.5 FORME DU MARCHÉ .....	3
1.6 DURÉE DU MARCHÉ .....	3
1.7 DÉLAI DE LIVRAISON .....	3
<b>2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>4</b>
2.1 PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE .....	4
2.2 ORGANISATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE .....	4
2.3 ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	4
2.4 JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA PROCÉDURE .....	4
2.5 LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS .....	4
2.6 ORGANISATION DE LA CONSULTATION .....	4
2.7 MODE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ .....	5
2.8 MODIFICATIONS DE DÉTAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION .....	5
2.9 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES .....	5
2.10 VARIANTES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>3. PRESENTATION DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
<b>4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES .....</b>	<b>7</b>
4.1 TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE .....	7
4.2 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER .....	8
<b>5. CHOIX ET CLASSEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>8</b>
<b>6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>1</b>

## **1. OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.1 OBJET DE LA PROCEDURE**

La procédure concerne un marché à passer par une seule personne morale de droit public.

### **1.2 OBJET DES FOURNITURES**

**La consultation a pour objet des travaux de remplacement du pupitre de commande sur l'élevateur a bateaux de cmu 300 tonnes du port de peche d'Hendaye.**

Les besoins de la personne publique concessionnaire sont détaillés dans le cahier des clauses particulières.

### **1.3 LIEU DE REALISATION DE LA PRESTATION**

Zone technique du port de pêche d'Hendaye - Rue des Orangers - 64700 HENDAYE

### **1.4 DIVISIONS EN LOTS ET EN TRANCHES**

Marché à lot unique découpé en tranches comme suit :

- Tranche ferme : Remplacement du pupitre de commande
- Une tranche optionnelle 1 : Installation d'une radiocommande

Les candidats doivent impérativement répondre en langue française, avec la possibilité de ne répondre qu'à la solution de base. La réponse à la tranche optionnelle 1 n'est possible que si une réponse est apportée à la tranche ferme.

Le marché sera attribué à l'entreprise, ou groupement d'entreprises, dont l'offre sera la mieux classée selon les critères de choix et classement définis au §5 du présent Règlement de Consultation.

Une même entreprise ou un même groupement d'entreprises peut postuler pour la tranche ferme ou la tranche optionnelle, sans obligation de répondre à la tranche optionnelle.

La tranche optionnelle pourra être attribuée à l'entreprise ou au groupement d'entreprise titulaire de la tranche ferme.

### **1.5 FORME DU MARCHÉ**

Le présent marché rentre dans le cadre de la procédure adaptée, qui est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### **1.6 DUREE DU MARCHÉ**

Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification.

Sa durée est fixée à 12 semaines.

### **1.7 DELAI DE LIVRAISON**

Les stipulations relatives aux délais de livraison sont précisées au paragraphe 5 de l'Acte d'Engagement.

## **2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE**

La personne publique contractante est la Mairie d'Hendaye. L'autorité compétente est Monsieur Kotte Ecenarro, Maire d'Hendaye, représentant le concessionnaire portuaire de la zone portuaire – Place de la République – BP 60150 – 64701 HENDAYE Cedex.

### **2.2 ORGANISATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE**

Le service chargé de la procédure est le suivant : Service Technique.

### **2.3 ETENDUE DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est lancée avec 1 tranche ferme, 1 tranche optionnelle, définies au CCP.

### **2.4 JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA PROCEDURE**

Sans objet.

### **2.5 LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS**

Sans objet.

### **2.6 ORGANISATION DE LA CONSULTATION**

#### **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le présent Règlement de Consultation (R.C) ;
- l'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes,
- le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) ;
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) ;
- Récépissé de visite

#### **Visite du (des) site(s) ou des locaux**

Obligatoire sur site et donnant lieu à remise d'une attestation de visite à joindre à l'offre.

Visite sur rendez-vous auprès de M. Claude BARENECHEA – Tél. 06.82.48.87.75.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de regrouper les visites des différents candidats.

#### **Questions par écrit :**

Les questions seront formulées par écrit à [dst@hendaye.com](mailto:dst@hendaye.com) et devront parvenir au plus tard le 16 Août 2024.

## **2.7 MODE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Groupement solidaire avec désignation d'un mandataire ou Titulaire avec sous traitance.

## **2.8 MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Selon CCP.

## **2.9 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **2.10 VARIANTES**

Les candidats peuvent proposer des variantes par rapport aux spécifications

## **3. PRESENTATION DES OFFRES**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet en langue française comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

### Justifications à produire quant à la situation juridique

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1,
- lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
  - \* le nom et l'adresse du candidat ;
  - \* si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
  - \* document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

### Justifications à produire quant à la capacité économique et financière

- Liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

### Le projet de marché comprenant :

- un acte d'engagement - document(s) joint(s) à compléter, dater et signer ;
  - ◇ si le candidat propose une ou plusieurs variantes, il devra la (les) reporter dans l'acte d'engagement.
  - ◇ les candidats sont tenus de libeller leurs offres en euros.
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, cadre ci-joint dont tous les postes doivent être obligatoirement chiffrés ;

- le cahier des clauses particulières à approuver, dater et signer ;
- le récépissé de visite ;
- les fiches techniques à compléter avec soins, dater et signer ;
- le mémoire technique détaillé.
- un planning prévisionnel d'exécution de la prestation

## 4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **4.1 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :  
<https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie d'Hendaye  
DAGR  
Place de la République  
BP 60150  
64701 HENDAYE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

#### **4.2 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

### **5. CHOIX ET CLASSEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Le choix et le classement des offres sont effectués selon les critères ci-après définis, notés sous forme de pourcentages, indiquant le poids respectif de chacun d'entre eux :

- 1) Prix (40%).
- 2) Valeur technique des offres (40%).
- 3) Délai de livraison (20%).

La valeur technique sera appréciée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique du candidat tels que précisés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par la personne publique, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne publique.

La personne publique présente la même demande a candidat suivant dans le classement des offres.

La personne publique peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

- Monsieur Claude Barrenechea ☎ 06 82 48 87 75
- Monsieur Nicolas CHRISOSTOME - AMO/Société AQUASS - ☎ 06 35 54 85 04.

Hendaye, le 5 juillet 2024

